

Influenza aviaire : Formations biosécurité

La Chambre d'Agriculture du Gers accompagne les producteurs en organisant des formations sur les mesures de biosécurité, rendues obligatoires par l'arrêté du 8 février 2016. Il impose à tout détenteur de volailles ou d'oiseaux captifs la mise en place d'un plan de biosécurité.

Les formations sont organisées durant la période de vide sanitaire pour mettre en place les mesures indispensables de gestion des risques sanitaires. Elles s'adressent plus particulièrement aux éleveurs de volailles, de palmipèdes et gaveurs en circuit court ou hors de toute organisation de producteurs, sachant que la plupart des organisations de production assurent les formations de leurs ressortissants.

Dans la mesure du possible, les groupes seront organisés par type de production : élevage de volailles et/ou de palmipèdes,

gavage et élevage-gavage.

Deux modules sont proposés : un de 2 jours pour la mise en place du plan de biosécurité et un de 3 jours avec en plus une analyse plus économique et un accompagnement individuel sur l'appropriation et l'adaptation du plan de biosécurité.

Dans le cadre d'un partenariat avec le CFPPA de Miran-

de, 25 sessions de formation seront organisées. Les dates et les lieux seront communiqués dans les meilleurs délais (site internet de la Chambre d'Agriculture du Gers, Volonté Paysanne du Gers n° 1277 du 22 avril...). Un guichet unique d'inscriptions sera à la disposition des producteurs auprès du Pôle Aviculture (voir ci-dessous).



• Mettre en place et gérer un plan de biosécurité en élevage avicole

Objectifs de formation :

Connaître et maîtriser les enjeux de la biosécurité en élevage avicole.

Contenu détaillé :

- comprendre les risques liés à la propagation du virus influenza

za aviaire

- être capable de diagnostiquer les adaptations nécessaires à une mise aux normes de son exploitation de volailles
- être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité
- être capable de mettre en

oeuvre les bonnes pratiques d'hygiène.

Durée : 14 heures

Intervenants : Conseillers spécialisés en aviculture et biosécurité.

• Mesurer les impacts de la crise aviaire et définir un plan d'actions

Objectifs de formation :

- Connaître et maîtriser les enjeux de la biosécurité en élevage avicole
- Mesurer les impacts de la crise aviaire pour l'exploitation et clarifier la stratégie de l'entreprise au regard du contexte.

les adaptations nécessaires à une mise aux normes de son exploitation de volailles

- être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité
- être capable de mettre en oeuvre les bonnes pratiques d'hygiène
- être capable d'identifier les conséquences économiques des modifications de fonctionnement sur les exploitations
- être capable de réaliser des choix de gestion de l'entreprise

à partir de ces éléments chiffrés.

- mise en situation chez chaque producteur pour l'accompagnement dans l'appropriation puis l'adaptation du son plan d'actions.

Durée : 21 heures dont 4 heures de mise en situation individuelle.

Intervenants : Conseillers spécialisés en aviculture et biosécurité.

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Aviculture, Tél. 05.62.61.77.40.

